



Les deux volets du document ci-dessous sont à remplir par **toute organisation membre à part entière** d'Emmaüs International.
Les associations membres en probation ne votent pas aux assemblées générales.

POUVOIRS à remplir si votre groupe fait participer un.e délégué.e, pour qu'il puisse voter

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

D'EMMAÜS INTERNATIONAL – 9 au 13 mai 2022

Le Conseil d'Administration de l'organisation suivante, membre à part entière d'Emmaüs International :

NOM DE L'ORGANISATION :

ADRESSE COMPLÈTE :

TEL :

MAIL :

Donne pouvoir au membre ci-dessous de l'organisation :

M. M^{me} (*raier la mention inutile*)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE MAIL :

Pour le représenter à l'assemblée générale ordinaire d'Emmaüs International du 9 au 13 mai 2022, et y voter en son nom.

Ce pouvoir est : (*raier la mention inutile*)

- général
- limité aux instructions suivantes :

Pouvoir émis sous la responsabilité du représentant légal :

NOM :

PRÉNOM :

Fonction au sein du Conseil d'Administration :

Fait à :

Le :

Signature :

Cachet de l'organisation :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

D'EMMAÜS INTERNATIONAL – 11 mai 2022

Le Conseil d'Administration de l'organisation suivante, membre à part entière d'Emmaüs International :

NOM DE L'ORGANISATION :

ADRESSE COMPLÈTE :

TEL :

MAIL :

Donne pouvoir au membre ci-dessous de l'organisation :

M. M^{me} (*raier la mention inutile*)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE MAIL :

Pour le représenter à l'assemblée générale extraordinaire d'Emmaüs International du 11 mai 2022, et y voter en son nom.

Ce pouvoir est : (*raier la mention inutile*)

- général
- limité aux instructions suivantes :

Pouvoir émis sous la responsabilité du représentant légal :

NOM :

PRÉNOM :

Fonction au sein du Conseil d'Administration :

Fait à :

Le :

Signature :

Cachet de l'organisation :

> Ce document doit être signé par le représentant légal de l'organisation membre, revêtu du cachet de l'organisation et renvoyé par courrier postal au siège d'Emmaüs International ou par scan **au plus tard le pour le 19 avril 2022.**

> En outre, **seules pourront voter les organisations membres à jour du paiement de leurs cotisations à Emmaüs International** depuis les deux dernières AG, donc pour les années **2012 à 2021 incluses**, ou exemptées par le Conseil d'Administration sur demande motivée accompagnée des justificatifs comptables.